

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

DECISION

**Conclusion de l'avenant n° 1 au marché de Prestation de Nettoyage
de locaux et nettoyage de vitres**

Le Maire de la Commune de Boujan sur Libron,

**VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération en date du 24 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil Municipal
de BOUJAN SUR LIBRON a délégué au Maire pour la durée du mandat, les pouvoirs
lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22,**

**VU délibération n° 2016-43 du Conseil Municipal de BOUJAN SUR LIBRON en date
du 16 août 2016 ajoutant au titre des délégations qui sont données par le Conseil
Municipal à M. Gérard ABELLA, Maire, les attributions prévues aux articles L 2122-
22 7° et 26° pour la durée du mandat,**

**VU la décision n° 2016/0016 en date du 30 novembre 2016 transmise en Sous-
Préfecture le 2 décembre 2016 dans laquelle le marché de prestation de nettoyage
de locaux et nettoyage de vitres a été attribué à la société G'NET NETTOYAGE – 3
rue Henri Moissan – 34500 BEZIERS pour un montant de travaux de 82 944.00 €
HT (soit 99 532.80 € TTC),**

**CONSIDERANT que du fait du passage à la semaine des 4 jours, la fréquence des
prestations de nettoyage des écoles est réduite d'un passage par semaine à l'école
élémentaire et dans le bureau de la directrice à l'école maternelle,**

**VU le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 Octobre 2017
autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1,**

DECIDE

**Article 1 : De procéder à la passation d'un avenant avec la société G'NET
NETTOYAGE – 3 rue Henri Moissan – 34500 BEZIERS.**

**Article 2 : De signer l'avenant avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2017 pour un
montant total de moins 6 183.06 € HT, soit 7 419.67 TTC représentant une moins-
value de 7.45 % par rapport au montant initial. Ainsi, le nouveau montant du marché
est de 82 944.00 € H.T, soit 92 113.13 € T.T.C.**

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Boujan sur Libron, le 20 octobre 2017

**Gérard ABELLA
Maire**






Avenant - Prestation de nettoyage de locaux et nettoyage des vitres

Entreprise	Marché initial HT	Marché initial TTC	Total des - valeurs HT	Total des - valeurs TTC	Total marché + avenant HT	Total marché + avenant TTC	% Avenant	Justification	AVIS CAO
G NET	82 944,00	99 532,80	6 188,06	7 419,67	82 944,00	92 113,13	-7,45%	Sujection technique *	

* Du fait du passage à la semaine des 4 jours, la fréquence des prestations de nettoyage dans les écoles est réduite d'un passage par semaine à l'école élémentaire et dans le bureau de la directrice à l'école maternelle à partir du 1er octobre 2017

La Commission d'Appel d'Offre prend connaissance des éléments de présentation et de justification de l'avenant. Elle émet un avis favorable à la passation des avenants

Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Signature
ABELLA Gérard	Maire	
BORDJA Magali	Adjointe	
DURAND Alain	Adjoint	
ARGELIES René	Adjoint	